

il y aurait lieu de demander une prorogation de date à la sous-Prefecture pour que l'on puisse vendre le plus de billets possible, car la vente faite par les élèves des Ecoles donne un déficit d'un millier pour chaque école.

Après échange de vues il est décidé que le tirage sera reporté en juillet si l'autorisation est accordée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22<sup>h</sup>.

Le Secrétaire gen<sup>l</sup>  
M. Hardy

### Réunion du Bureau du 23-12-1940

Présents: M<sup>me</sup> Vereenohoge, M<sup>r</sup> Leygonis, M<sup>r</sup> Frits, M<sup>re</sup> Maleplate Georges, Burg René, Rogus, Carbonniers, Arlet, Hinder, Tassens, Esclafent, Rougier, Vert.

Excusés M<sup>rs</sup> Dubet, Armagnac Gabriel malade, Labeilly prisonnier.

La séance est ouverte à 20<sup>h</sup>45 par le Président qui donne lecture d'une circulaire de M<sup>r</sup> l'Inspecteur d'Académie concernant l'affiliation obligatoire des Oeuvres scolaires et postcolaires de l'enseignement public (J.O. du 16-11-40 page 5698) à une association nationale des Oeuvres scolaires et postcolaires de l'enseignement public.

L'article 3 de la dite loi stipulant que les associations existantes doivent demander leur affiliation à la Fédération Nationale dans le délai de deux mois à partir de l'application de la présente loi, leur admission étant prononcée par un arrêté du Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique et à la Jeunesse.

— Après un échange de vues entre les membres du Bureau il est décidé de demander l'affiliation de notre Association à la dite Fédération Nationale conformément à la nouvelle loi régissant les Oeuvres scolaires et postcolaires, en spécifiant que notre

144  
association est une des premières de la Dordogne en règle avec la loi de 1901 ayant régulièrement déposé ses statuts en septembre 1923.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21.30.

Le Secrétaire Général

M. Hardy

Réunion du bureau du 28 juillet 1941

Présents M.<sup>me</sup> Vereenooghs, Burg, Leygonis, Lasfargue, Dubet, Uzac, Clayrat, Lassens, Héritier, Maleplète, Rogus, Rougier, Hardy.

Excusés M.<sup>rs</sup> Frit, Esclafert, Barrière, Carboumière  
«Labeille Emile prisonnier»

M. Burg Vice Président ouvre la séance à 21 heures, le Secrétaire donne lecture du Procès-Verbal de la Réunion du 23-12-1940. qui est adopté, il fait connaître que nous n'avons reçu aucun déposé à notre demande d'affiliation à la Fédération Nationale des Œuvres Scolaires et Post. Scolaires, qui avait motivé la réunion du bureau du 23-12-1940.

Le Secrétaire donne ensuite connaissance d'un entretien qu'il a eu avec M. Delpeyrat au sujet de la participation de l'association aux dépenses, pour l'envoi en colonies d'enfants des Ecoles Publiques de Sarlat, il donne lecture de la lettre que lui a adressée le Président du Secours National, ayant trait à l'envoi en colonies des enfants des Ecoles Publiques de Sarlat et à la participation de l'association à la dépense exigée par les frais de séjour de ces enfants, la rédaction de cette lettre qui ressemble à un véritable ultimatum surprends les Membres du Bureau, et le Secrétaire dit que les termes employés diffèrent de beaucoup avec le ton

amical qui a été employé par M. Delpeyrat lors de l'échange de vues qu'il a eu avec le signataire de la lettre.

Après un échange de vues et après avoir entendu les explications données par Monsieur Leygonis Directeur de l'École des Garçons, le Bureau regrette d'être ainsi pris au dépourvu, de ne pas avoir été prévenu ni consulté sur l'envoi en colonie d'un certain nombre d'enfants des Écoles Publiques de Sarlat, alors que depuis la création de notre association, cette tâche lui avait toujours incombé et que nombreux sont les enfants des Écoles de Sarlat qui ont bénéficiés de l'envoi en colonie soit à la Mer ou à la Montagne depuis 1923 date de sa fondation.

Il apparaît d'après les diverses explications de M. Leygonis d'une part et de M<sup>me</sup> la Directrice de l'École de jeunes filles d'autre part que les frais de séjour pour 28 jours sont fixés à 16 francs par jour, les assurances sociales prenant à leur charge 10 francs par jour pour les enfants des assurés sociaux, le Secours National prenant à sa charge les six francs restant; la question se trouve donc résolue pour les enfants des assurés sociaux,

En ce qui concerne les autres dont l'état est annexé au présent procès-verbal, le Secours National offre de faire les trois-quarts, il restera à parfaire le quart; le Bureau accepte de faire le complément pour les enfants de l'École de Garçons, M<sup>me</sup> la Directrice ayant fait connaître que l'Inspection Académique est d'accord pour l'évacuation des enfants de son école.

En conséquence il sera répondu au Président du Secours National que l'association prendra à sa charge la différence suivant l'état annexé à la présente délibération.

pour les enfants dont les parents ne sont pas assurés socialement.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

Le Secrétaire Général  
M Hardy

### Réunion du 18 Octobre 1941

Présents. M<sup>re</sup> Frit, M<sup>me</sup> Vereenoogh, M<sup>r</sup> Leygonie, M<sup>r</sup> Dubet, M<sup>r</sup> Carbonnière, M<sup>r</sup> Hardy, M<sup>r</sup> Héritier

Excusés. M<sup>r</sup> Barrière, M<sup>r</sup> Rougier, M<sup>r</sup> Yzac, M<sup>r</sup> Lasserre, M<sup>r</sup> Pradeyrol.

La séance est ouverte à 21 heures par le Président qui donne la parole au secrétaire pour la lecture d'une lettre de remerciements d'un Elève des Cours Complémentaires admis à l'École Normale d'Instituteurs à qui l'association a donné une subvention de cinq cents francs pour l'aider à l'achat de son trousseau.

Le Président fait ensuite connaître qu'il a réuni le Bureau pour prendre une décision concernant une subvention à accorder pour l'enseignement des langues vivantes aux élèves des cours complémentaires, M<sup>r</sup> Dubet Inspecteur Primaire donne toutes explications au sujet de la dépense prévue pour le fonctionnement de ces cours qui sont l'Anglais et l'Allemand qui font partie du nouveau programme.

Il y aurait 7 heures de cours de langues Anglaises qui nécessiteront une rétribution du Professeur s'élevant à 4500 f. Monsieur Delpeyrat délégué Général de l'Arrondissement ayant obtenu une subvention du Département de deux mille francs

il resterait à parfaire le reste de la dépense.

Deux solutions sont envisagées, ou faire payer les cours par les élèves du cours complémentaire, qui de ce fait se trouveront moins favorisés que leurs camarades du Collège Municipal, ou attendre le vote des crédits nécessaires pour l'organisation, et le fonctionnement immédiat de ces cours. ~~sera~~ sera retardé, ou faire prendre à charge par l'association cette somme, puisque l'état de la caisse le permet, après un échange de vue la 2<sup>me</sup> solution est adoptée la somme de deux mille deux cents francs. sera prise en charge par l'association ce qui permettra aux élèves de pouvoir suivre les cours d'une façon régulière en les plaçant sur le même pied d'égalité que les élèves du secondaire.

En ce qui concerne la deuxième langue qui serait l'allemand. les cours seront faits par un Professeur alsacien refoulé, enseignant à l'École Publique de garçons qui a accepté spontanément de se charger de ce travail supplémentaire gratuitement, après examen, d'une proposition de M<sup>r</sup> Leygonis Directeur de l'École de garçons et pour marquer le geste de désintéressement de ce maître, le bureau de l'association décide de lui allouer une subvention de six cents francs.

La liste nominative des élèves bénéficiaires de leçons d'Anglais sera jointe au Procès Verbal. pour justifier de la dépense.

Le Secrétaire Général.

M Hardy

## Réunion du 9<sup>ème</sup> 1941

Présents M<sup>rs</sup> Frit, Héritier, Carbonnière, Rogue, L'eygonnis Hardy.

Excusés. M<sup>r</sup> Rougier. M<sup>r</sup> Labeille Emile prisonnier.

La séance est ouverte à 21 heures. par le Président qui fait part qu'il a été saisi d'une demande de subvention par le Secours National pour l'organisation d'un arbré de Noël pour les enfants de la commune de Sallat, une somme de Milly y sera consacrée.

En 1942. et pour alimenter la caisse de l'association il est décidé que les cartes de Membres Honoraires seront présentées conformément aux Statuts régissant notre Association.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22<sup>h</sup> 30.

Le Secrétaire Général.

M Hardy

## Réunion du 22 Mars 1948

Présents M<sup>rs</sup> Frit, Barrière, Vert, Rougier, Carbonnière, Delteil, Maleplète, Labeille, Burg Réns, Lasserre, Hardy.

Excusés M<sup>r</sup> Rogue Gaston, Esclapart, Desmoulin, Cleyrat.

La séance est ouverte à 21 heures par le Président le secrétaire donne lecture du procès verbal de la réunion du 9 Décembre 1941 qui est adopté puis il dit la nécessité de réunir une assemblée générale le plus vite possible. il en est ainsi